



La Mure, le 4 juin 2024

La RN 85 devient la RD 1085

Auparavant gérés par l'Etat, les 43 km qui relient Laffrey à Corps, en Matheysine, sont depuis le 1^{er} avril gérés par le Département de l'Isère. Un transfert en douceur que le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, accompagné par le Conseiller départemental Fabien Mulyk, a acté ce matin par le changement symbolique de la première plaquette, indiquant le numéro de la route, en présence de la présidente de la Communauté de communes de la Matheysine, des maires et élus des communes traversées. Désormais, le réseau routier départemental représente 4701 km !

La loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, du 21 février 2022, a ouvert la possibilité d'un transfert des routes nationales aux Métropoles et aux Départements volontaires. Le Département, pleinement investi dans la sécurisation, la modernisation et l'entretien des routes en Isère, ayant également le souci d'assurer la continuité d'itinéraire, a fait le choix de se porter volontaire pour prendre en charge la RN 85.

C'est ainsi que les 43 km de routes entre la limite de la Métropole de Grenoble, à Laffrey, et la limite du Département des Hautes-Alpes, à Corps, sont désormais départementaux. L'Etat a ainsi transféré ses compétences sur cette portion : l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la gestion du réseau routier. Et l'ancienne RN 85 s'intitule désormais la RD 1085 sur cette section.

A noter que pour assurer la continuité de service pour l'utilisateur tout en optimisant les ressources, la viabilité hivernale continuera d'être assurée jusqu'à l'entrée d'agglomération de Laffrey, par l'Etat, et plus précisément la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Centre-Est.

« Avec un budget de plus de 100 millions d'euros par an en moyenne dédié à la sécurisation, l'entretien et la modernisation des routes départementales, le Département assume pleinement sa compétence routière. Son expérience et l'expertise technique de ses agents lui permettent de le faire efficacement. Elles lui permettent aussi de prendre en charge de nouvelles routes afin d'assurer une continuité dans la gestion des itinéraires situés sur son territoire, ce qui facilite la sécurisation des tracés et l'avancement des projets d'aménagement. C'est un gain de temps, d'énergie et d'argent public. Trois bonnes raisons pour intégrer ces nouveaux 43 km ! »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département.